



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2004

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean GUILBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE

Absents excusés :

Mme Monique LE SAINT ayant donné pouvoir à M. LASSERRE
M. Gérard-Charles MARTIN représenté par M. Jean GUILBERT
Mme Gaétane DESJARDINS ayant donné pouvoir à M. Philippe LAVAUD
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Marc LE RUDULIER représenté par M. Jean-Roch GAILLET
M. Jean-Paul MASSON

Absents

M. Marc BODIN

Secrétaire de séance :

M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 17 juin 2004

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de conseillers présents : 25



N° de l'ordre du jour : 2004-06-01 Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2003

- M. PANCHER, rapporteur donne lecture de la délibération.

Il nous est proposé aujourd'hui d'arrêter le compte de gestion 2003.

Le compte de gestion est établi par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le président. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif

Le budget primitif de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion du budget de la communauté de communes du Grand Parc présentés par le comptable ayant exercé au cours de la gestion 2003, Mme MASSIAS, Trésorier Principal, accompagné de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer, vous ont été présentés.

Considérant que les opérations sont régulières, et concordantes avec les écritures du projet de compte administratif,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

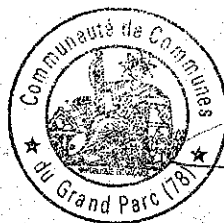
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du Grand Parc dressé pour l'exercice 2003 par le comptable ayant exercé au cours de la gestion 2003, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions (Mme Brossard, M. Hocquart, M. Ruby).



Le Président,

Etienne PINTÉ

